

Club Roannais



Patinage Artistique

---

- Règlement -

- Utilisation des Patins à Glace en Location -

---

### **Article 1 : Type de patins et utilisation**

1. Patins requis : L'utilisation de patins de patinage artistique en cuir avec des lames crantées est obligatoire pour patiner au sein du club.
2. Propriété des patins : Les patineurs peuvent utiliser leurs propres patins à glace ou opter pour la location offerte par le club.
3. Séances d'essai : Pour les deux séances d'essai, des patins seront prêtés par Roannais Agglomération.

### **Article 2 : Durée de la location**

La location des patins à glace est valable pour la durée d'une saison sportive. Les patins sont loués affûtés en début de saison.

### **Article 3 : Entretien et responsabilité**

Les locataires sont responsables de l'entretien des patins à glace durant la période de location. Un chèque de caution est requis lors de la location, non encaissé sauf en cas de non-respect du règlement. La caution est restituée à la fin de la location, selon l'état de restitution des patins comparé à leur état initial et à l'usure d'une utilisation normale.

### **Article 4 : Protection et stockage**

1. Déplacements hors glace : Le port de protège-lames en plastique souple est obligatoire pour tout déplacement hors de la glace. Ces protège-lames sont en vente à partir de 14€ au bureau ou en ligne.
2. Stockage : Pour le stockage des patins à glace hors des temps d'entraînement, l'utilisation de protège-lames en tissu éponge est obligatoire. Ces protège-lames sont également en vente à partir de 14€ au bureau ou en ligne.

Ne laissez jamais les protège-lames en plastique souple sur les lames, car cela risque de provoquer de la rouille.

3. Protection supplémentaire : Il est conseillé de porter des protège-bottines pour protéger le cuir des patins. Ces protège-bottines sont disponibles à partir de 14€ au bureau ou en ligne.

### **Article 5 : Maintenance**

Un affûtage des patins est obligatoire en milieu de saison pour tous les groupes, à l'exception du groupe "Babies". Le coût de l'affûtage est de 5€.

#### **Article 6 : Coût de la location**

- **85€ pour les patineurs en club loisirs (babies, club 1 et club 2) de moins de 14 ans, les patineurs en initiation + et les adultes.** Un chèque de caution de **250€** non encaissé sera demandé et restitué à la fin de la saison.
- **120€ pour les patineurs en pré-compétition (EDEA Overture).** Un chèque de caution de **350€** non encaissé sera demandé et restitué à la fin de la saison.
- **Pour les autres patineurs,** l'achat de patins neufs ou d'occasion est nécessaire. L'achat est possible en ligne sur HelloAsso ou au bureau. Les patineurs peuvent venir au bureau pour connaître leur pointure avant l'acquisition.

#### **Article 7 : Entretien des lames**

Les lames des patins doivent être essuyées avec un chiffon microfibre après chaque utilisation. Ces chiffons floqués avec le logo du CRPA sont disponibles à l'achat au bureau pour 5€.

#### **Article 8 : Non-respect du règlement**

Tout manquement aux consignes énoncées dans ce règlement peut entraîner l'encaissement de la caution.

Ce règlement est mis en place pour assurer le bon entretien et la durabilité des patins à glace et garantir une expérience optimale pour tous les utilisateurs.

Merci de respecter ces consignes

#### **Signature du patineur majeur ou du représentant légal du patineur mineur**